

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 29 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 10 Votants : 14 Procurations : 4

Date de convocation : 24 janvier 2025

Date d'affichage : 24 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf janvier à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Magali COULET, Christian JULIAN, Michèle BARASCUD.

Était absent : Lionel CAYRON

Représentés :

- Virginie GOVIGNON par Paulette FOURNIER,
- Jean-François GALLIARD par Jean-Pierre CHARALAMBOS
- Yvan BOUAT par Richard FIOL
- Sabine THOMAS par Michel VERNHETTES

Objet : Projet « Place du Claux »

Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2025

Délibération n° 2025-02

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, il serait souhaitable de présenter à la Préfecture le projet « Rénovation de la Place du Claux ».

Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de monter le dossier de demande de subvention selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature	Montant € HT		Montant € HT	Taux
		Aides publiques		
Dépenses de travaux	125 478 €	Etat – DETR 2025	25 096 €	20 %
		Total des aides publiques demandées	25 096 €	20 %
		Autofinancement		
		Fonds propres	100 382 €	80 %
TOTAL	125 478 €	TOTAL		125 478 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** le projet selon le plan de financement ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer toutes les démarches et à signer tout document afférent à cette affaire.

Délibération adoptée à 14 voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 29 janvier 2025

Le secrétaire de séance

Alain DELMAS



Le Maire,

Richard FIOL



Transmis au représentant de l'Etat le : 30 JAN. 2025

Publié le : 30 JAN. 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>